

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Réunion du 29 avril 2010

M. le Préfet ouvre la séance en saluant la présence de M. Nicolas JACQUET, Préfet, Directeur général de la médiation du crédit aux entreprises, et des membres de la délégation (MM Henri JULLIEN et Jean-Luc SAUVAGE, médiateurs délégués, Mme Alexia DEMIRDJIAN, chef de cabinet, Mme Marie-Hélène GIRARD, analyste, et M Sébastien COQUEREAU, chargé de communication).

Il présente l'organisation et les modalités de fonctionnement de la commission départementale du financement de l'économie de Tarn-et-Garonne, mise en place par son prédécesseur en novembre 2008 et qui s'est réunie à 16 reprises depuis.

Il donne ensuite la parole à M. Nicolas JACQUET qui remercie le Préfet pour son accueil et présente les excuses de M Gérard RAMEIX, Médiateur du crédit aux entreprises, retenu par des obligations de dernière minute.

La médiation du crédit aux entreprises se déplace dans tous les départements pour s'assurer que le mécanisme marche bien et pour écouter toutes les parties prenantes, entreprises, banques, tiers de confiance de la médiation. Le taux de succès de la médiation est élevé : il est donc très important de bien faire connaître ce dispositif car il est très efficace.

1. Sujets développés par M JACQUET :

▪ La cotation des entreprises et le dialogue banques-entreprises

2010 sera encore une année difficile, malgré quelques signes positifs donnés par la conjoncture. La situation est plus dure pour les TPE qui constituent un vrai sujet d'inquiétude. Le nombre de dossiers reçus à la médiation est en forte augmentation depuis décembre (+ 46 %) ; la majorité d'entre eux concernent des TPE.

Les comptes 2009 des entreprises sont moins bons que ceux des années précédentes.

Pour éviter un refus des banques aux demandes de crédit formulées par les entreprises, la Banque de France, à la demande de la médiation du crédit, accordera une attention particulière aux éléments qualitatifs et prévisionnels et a confirmé son approche pluriannuelle des performances. Une circulaire a été diffusée à tous les directeurs départementaux de la Banque de France. La médiation du crédit organise des réunions avec les banques et les assureurs crédit pour les sensibiliser¹. La banque de France fait de même sur le terrain et sensibilise les chefs d'entreprise sur la communication des informations permettant d'atténuer l'impact brutal des dégradations bilantielles.

La loi BRUNEL permet désormais aux chefs d'entreprises d'avoir accès à leur cotation. La médiation du crédit est ouverte à toutes les entreprises quelle que soit leur cotation.

Les chefs d'entreprises, dans leurs relations avec leurs banquiers, doivent mettre en avant leurs perspectives, leur plan de trésorerie, expliquer les mesures qu'ils ont prises pour redresser la situation... Les experts-comptables sont sensibilisés sur l'intérêt de servir avec soin l'annexe du bilan des entreprises portant sur l'impact de la crise sur les bilans 2009 ce qui va dans le sens même de la philosophie de l'annexe comptable consistant à donner toute explication utile sur les états de synthèse (bilan et compte de résultat) et leur évolution au cours d'un exercice.

¹ La Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a confié une mission à M RAMEIX sur la cotation et la notation des entreprises.

Le président de la Fédération bancaire française précise que les banques sont bien dans cet état d'esprit sur l'appréciation de la cotation des entreprises pour l'octroi des financements demandés.

▪ **L'observatoire du financement des entreprises (OFE)**

Un observatoire du financement des entreprises a été mis en place. Présidé par le Médiateur du crédit aux entreprises, il associe la banque de France, la direction du Trésor et les banques. Son rôle consiste à regarder plus finement où va l'argent (fonds propres, crédits à moyen et court terme), en distinguant par taille d'entreprises, par filières, par branches, de façon à imaginer des leviers d'action efficaces.

▪ **La médiation inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance** (cf. annexe 6)

Le médiateur inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance a vocation à favoriser une relation partenariale authentique et durable entre donneurs d'ordres et fournisseurs au sein de filières structurées et décloisonnées.

L'intervention du médiateur peut revêtir deux formes :

- Le médiateur assure une médiation collective dès lors que plusieurs demandes convergentes lui sont adressées. Il a pour première mission d'assurer le traitement et le suivi des demandes reçues et de les regrouper. Lorsque ces signalements convergent suffisamment il se tourne, sans citer ses sources, vers le donneur d'ordres ou le sous-traitant concerné pour lui demander d'améliorer ses pratiques.
- Le médiateur met en œuvre une médiation individuelle dès lors que l'entreprise qui le saisit en exprime la demande, pour rechercher dans la concertation une solution rapide.

Il s'agit d'un dispositif important pour les départements comme le Tarn-et-Garonne qui compte de nombreux sous-traitants de l'aéronautique.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site www.mediateur.industrie.gouv.fr.

La médiation est joignable au n° de téléphone : 0810 00 10 12 10 (même numéro que celui à utiliser pour la médiation du crédit aux entreprises).

▪ **Les fonds propres des entreprises**

L'insuffisance voire l'absence de fonds propres est une caractéristique des TPE françaises. Une des raisons tient au fait que l'État n'a pas suffisamment préparé le terrain, notamment sur le plan fiscal.

Il est indispensable d'imaginer des formules nouvelles et innovantes pour les PME et les TPE.

Depuis l'an dernier sont en place les contrats de développement participatifs d'OSEO, le fonds stratégique de développement (obligations convertibles plus), le fonds de consolidation et de développement des entreprises (cf. annexe 4). Il faut les étendre aux TPE.

Le président de la CCI fait observer que beaucoup de TPE ont des projets de développement mais ne trouvent pas de solution de financement car les dirigeants n'ont pas suffisamment d'apports personnels.

Ce constat est partagé par la médiation du crédit aux entreprises qui a recensé 23 000 dossiers de ce type.

Les banques ne sont pas forcément les meilleurs intermédiaires pour obtenir des financements de ce type car ces derniers relèvent plutôt du capital risque que gèrent, en règle générale, des filiales spécialisées.

OSEO, la Caisse des dépôts disposent d'outils d'accompagnement. Le site internet www.capitalpme.oseo.fr est ouvert depuis deux ans aux entreprises qui recherchent des fonds propres.

Certains dispositifs ne fonctionnent pas correctement : le fonds ISF, les sociétés de cautionnement mutuel notamment.

Des initiatives locales pourraient être mises en œuvre pour créer des fonds territoriaux, des fonds de filière...

2. Observations formulées par les participants au cours du tour de table :

- Le MEDEF a organisé une rencontre entre les chefs d'entreprises, le directeur départemental de la Banque de France et le représentant des experts-comptables pour expliquer les modalités de la cotation des entreprises et la nécessité de bien mettre en avant les perspectives de développement lors des demandes de financement.

- La CGPME rappelle avoir écrit au Premier ministre en novembre 2008 pour lui signaler les difficultés posées par la loi LME aux exportateurs tenus de payer plus vite leurs fournisseurs alors que leurs clients n'ont pas les mêmes contraintes. Elle n'a pas obtenu de réponse.

Sur ce point, M JACQUET précise que la médiation du crédit aux entreprises est membre de l'observatoire des délais de paiement. La France était en retard sur ce sujet notamment vis à vis de l'Allemagne qui applique des délais de paiement beaucoup plus courts. Le bilan 2009 de la loi LME est plutôt globalement positif (65 % d'entreprises satisfaites). A terme, toutes les entreprises devraient y gagner. Le courrier de la CGPME au Premier ministre sera adressé pour information à M JACQUET.

- Les entreprises du BTP ont une visibilité réduite sur leurs carnets de commande (de un à six mois seulement). Le président de la fédération craint en conséquence que le dialogue avec les banquiers soit très difficile d'une part car la cotation de ces entreprises sera mauvaise et d'autre part parce que les perspectives de développement en sont pas évidentes. Sur ce dernier point, il précise que les collectivités locales ont réduit leurs investissements en prévision d'une diminution des recettes.

- Pour la chambre d'agriculture, les taux d'intérêts sont trop élevés par rapport au taux directeur.

Le président de la FBF rappelle que les taux sont fonction du risque encouru et qu'ils n'ont jamais été aussi bas qu'actuellement.

La médiation du crédit aux entreprises demande aux banques d'établir de véritables relations commerciales avec leurs clients (« gagnant/gagnant »).

- L'agence de développement économique de Tarn-et-Garonne précise que les collectivités locales s'engagent souvent aux côtés des entreprises sur des projets de développement, y compris sur des projets risqués avec de multiples financeurs. Mais les délais de réponse des banques sont souvent très longs, ce qui peut faire échouer certains projets. Il faudrait donc que les délais de réponse des banques soient plus courts.

M JACQUET rappelle l'engagement pris par les banques à la demande du Président de la République, à savoir répondre dans les 15 jours dès lors que le dossier est complet.

- Sur le plan fiscal, la CGPME explique que les dividendes versés sur les comptes courants sont imposables à l'impôt sur le revenu et à l'ISF, ce qui appauvrit l'entreprise. Il ne faudrait payer l'impôt qu'en cas d'utilisation des fonds.

3. Présentation des résultats de la médiation du crédit aux entreprises en Tarn-et-Garonne par M Bernard CHERLONNEIX, directeur départemental de la Banque de France

120 dossiers ont été transmis à la médiation du crédit aux entreprises dans le département.

Le taux de succès des dossiers recevables s'établit à un bon niveau (entre 65 et 72 %).

Le bilan qualitatif est très positif compte tenu notamment de la qualité du dialogue établi avec les banques et de leur forte réactivité.

La qualité de la coordination entre tous les acteurs pour informer tout le territoire économique et faire bénéficier les entreprises de tous les dispositifs existants est également soulignée.

Les comptes rendus des réunions de la CDFE et les fiches pratiques sont disponibles sur les sites de la préfecture :

http://www.tarn-et-garonne.pref.gouv.fr/sections/a_votre_service/professionnels/cdfe/crise_financiere_m/view

et de la chambre de commerce et d'industrie :

<http://www.montauban.cci.fr/entreprises/prevenir-les-difficultes/plan-de-soutien-aux-tpe-pme-pmi/rapports-de-la-commission-de-financement-de-l-economie>



Liste des annexes

- Annexe 1 : « Agir pour le développement des entreprises » - discours du Président de la République en date du 5 octobre 2009
- Annexe 2 : Rapport d'activité de la Médiation du crédit aux entreprises au 31 mars 2010 (Communiqué de presse)
- Annexe 3 : Charte de la Médiation du crédit et de la CDAF, l'association des acheteurs de France, régissant les relations entre grands donneurs d'ordres et PME (Communiqué de presse du 11 février 2010 et Charte)
- Annexe 4 : Fonds de consolidation et de développement des entreprises (Communiqué de presse du 2 février 2009 et Présentation du FCDE)
- Annexe 5 : CAP et CAP+ Export (communiqué de presse du 5 octobre 2009)
- Annexe 6 : Médiation inter entreprises industrielles et de la sous-traitance
- Annexe 7 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises 1er trimestre 2010 / 1er trimestre 2009 au niveau départemental, régional et national (direction des services fiscaux)
- Annexe 8 : Situation de l'emploi (unité territoriale de la DIRECCTE)
- Annexe 9 : Evolution des encours de crédits mobilisés (France, région, départements)



La prochaine réunion se déroulera le jeudi 26 mai 2010 à partir de 17H30, à la préfecture.

LISTE DES PARTICIPANTS

Médiation du crédit aux entreprises					
	DIRECTEUR GENERAL	JACQUET Nicolas		MEDIATEUR DELEGUE	JULLIEN Henri
	MEDIATEUR DELEGUE	SAUVAGE Jean-Luc		CHEF DE CABINET	DEMIRDJIAN Alexia
	CHARGE DE COMMUNICATION	COQUEREAU Sébastien		ANALYSTE	GIRARD Marie-Hélène
Banques et organismes de crédit					
	BANQUE COURTOIS	LEPILLEUR Dominique		LCL	BONNAUD Christel
	BNP PARIBAS - Président FBF	CHEVRIER Daniel NOBLET Myriam		NATIXIS	MAHE Christophe
	CAISSE D'EPARGNE	BARREAU Patrick		SOCIETE GENERALE	MONATTE Guy
	CIC	POIRIER Pierre		OSEO	DE CALBIAC Laurent
	CREDIT AGRICOLE	MAFFRE Jean-Luc		SIAGI	LAQUERBE Thibaut
Professionnels					
	CGPME	RAMOND Gérard		CENTRE DE GESTION AGREE	BOULIAU Daniel
	FBTP	CASTEL Jean-Paul		UNPL	DUCASSE Philippe
	MEDEF	BEZARD-FALGAS Patrick		UPA	POUJADE Dominique
	UIMM	VIE Philippe			
Chambres consulaires					
	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	MARTY Jean-Louis DELETANG Sylvie		CHAMBRE DES METIERS	DELZERS Roland DEVOUCOUX Hélène
	CHAMBRE D'AGRICULTURE	SAMAIN Hugues			
Tribunal de commerce					
	PRESIDENT	FARELLA Alain			
Collectivités locales					
	ADE 82	COSTES Vincent NICOLESSI Gaston			
Administrations					
	PREFECTURE	SUDRY Fabien COSTE Alice BONTEMPI Martine BOUDON Didier		BANQUE DE FRANCE	CHERLONNEIX Bernard CAVAILLES Claire
	URSSAF	MAUBARTHE-LERE Bernard		TRESORERIE GENERALE	POGGIOLI Gérard
				UT DIRECCTE	FROMENTEZE Laurent